

# LE TRIFLUVIEN

Révérables Dames Ursulines

P. V. AYOTTE, Editeur-Propriétaire.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE.

Rédigé en Collaboration

## FORGERONS ET CHARRONS

Fer en barre, Feuillard et Acier, Clous et Fers à Cheval, Rapes et Limes, Soufflets et Enclumes, Forest (drills) Etoux, filières, etc.

Rues Lutes et Dyeux, Ressorts et Soufflet de Voiture, Couleur, Huiles et Vernis, Etc.

Nos prix et qualités et nos termes de crédit défient toute concurrence.

### P. A. GOUIN & CIE

TROIS-RIVIERES, P. Q.

23-7-90-1a

### Figurines Franciscaines

C'est par le Poverello d'Assise que débute la lignée.

Le terme de notre siècle réser- vait à saint François une étrange fortune. Tous le croient connaître, tous le croient comprendre. Les artistes attachent leurs regards à son regard, et les regards attachent leurs pas à ses pas. Un certain dilettantisme s'engoue de saint François, comme d'un personnage à la mode, et la piété chrétienne, impatiente d'action, éprise d'apostoliques conquêtes, se groupe de plus en plus sous les auspices de ce maître. Les jeunes panthéistes, en leurs pâles et souvent prétentieuses rêveries, se plaisent à saluer dans saint François l'âme qui sut communier avec la nature et entrer en contact avec l'Âme universelle. Par la voix de M. Paul Sabatier, le protestantisme lui fait des coquet- teries, et volontiers découvrirait je ne sais quel d'hérétique ou de semi schismatique dans sa joyeu- se et féconde liberté d'enfant de Dieu.

Les ascètes le vénèrent, comme ils firent de tout temps; ils hono- rent en lui un prodigieux maître de renoncement, et leur pensée s'attarde sur le luxe dont il prit congé, sur le manteau dont il se dévêta, sur la plate-bande d'épi- nes dont il se fit une couche. Les hommes d'action, qui s'enrichis- sent des grâces obtenues par les prières des ascètes, et qui, forts de cette ressource, s'essaient à col- laborer à l'établissement du royaume de Dieu, cherchent et trou- vent, dans la vie et dans la doc- trine de saint François, une inces- sante leçon de justice sociale — de cette justice qui est comme l'aspect concret et l'épanouisse- ment extérieur du regno divin.

Une telle variété d'hommes, une pareille diversité de sym- pathies laisserait croire que Fran- çois d'Assise fut une bien com- plexe individualité. Rien de plus naturel pourtant, ni de plus spontané, ni de plus simple: François d'Assise sut aimer. Il aime tout en Dieu et Dieu en tout. Et voilà pourquoi les idéalistes, dont la pensée fréquente les usages en la compagnie des oiseaux, célèbrent, en saint François, celui qui sut aimer les tout petits de la création. Et voilà pourquoi les réalistes de la vie active, décidés à compter à l'avenir avec ce grand fait qu'on appelle la démocratie, célèbrent en saint François celui qui sut aimer les tout petits de l'humanité.

Il chérissait, en tous, les créa- tures du Père qui est aux cieux. Mais s'il n'eût point dépassé cette étape de l'amour, saint Fran- çois demeurerait un beau type de religiosité; il ne serait point un saint ni un conducteur d'hommes. Les tout petits de la création obtenaient les complai- sances de ses heures de loisirs; les tout p-tits de l'humanité ob- tinrent le dévouement de sa vie. Il aimait en eux-ci, par surcroît, les frères du Fils de Dieu. Et le rôle historique de saint François découla de l'inteligen-

ce profonde, pénétrante, qu'il avait de la fraternité chrétienne. Le monde féodal commençait de tomber en décadence; la hié- rarchie seigneuriale, en beaucoup d'endroits, cessait d'être tutélaire; elle n'était plus qu'exploiteuse; elle conservait ses droits, négligeait ses devoirs. Tout doucement, sans seconnes mais sans faibles- ses, saint François d'Assise fit passer, à travers cet édifice, un souf- fle de christianisme; et tout ce qui était suranné tout ce qui était fragile chancela sous la poussée de ce souffle. Et partout où les seigneurs ne remplissaient plus leur devoir de protection, et par- tout où ils abusèrent de leurs pré- rogatives, le règne de la mutua- lité chrétienne commença. Le saint d'Assise n'invoqua pas l'abs- traite fantasmagorie des "droits de l'homme"; il invoqua l'aide réciproque des hommes. C'est à la vertu de douceur que le S- r- mou sur la Montagne assura la prise de possession de la terre; et dans l'histoire de l'humanité, les mots d'amour sont en définitive les plus révolutionnaires. Léon XIII, en recommandant aux cat- holiques de marcher à la suite du Poverello d'Assise, a montré tout ce que la tradition évangéli- que et franciscaine conserve de ressources inexploitées et d'éner- gies rénovatrices. Le Poverello d'Assise peut devenir en notre âge, comme il le fut en son temps, l'artisan des saines et vraies nouveautés, celles qui sont filles du passé chrétien et qui, grâce à cette filiation, se présen- tent avec un relief d'éternité.

Il fut chrétien jusqu'à épuise- ment, il fut intraitable dans les applications pratiques de son christianisme, il en déduisit tou- tes les conséquences sociales; le seul nom de saint François trace un programme. Il fut large, fa- miliar, universellement sympa- thique, universellement aimant; il fit comprendre, par sa personne elle-même, que l'intransigeance n'était point le rayonnement, que l'ascétisme n'amortit point le rôle du réformateur social. Il ex- clut point la gaieté des Alleluia; le seul nom de saint François crée une atmosphère.

Et c'est en suivant son pro- gramme, pour nous, que nous ressusciterons son atmosphère, autour de nous.

Georges GOYAU.

### Habitudes de Whisky et de morphine guéries

Chez soi, sans injections hypodermiques avec leurs effets souvent désastreux; sans publicité ni perte de temps, ni autre inconvénient quel- conque par l'usage de la "CURE DIXON," remède végétal tout à fait inoffensif dans ses effets immédiats ou ultérieurs, qui ne rend jamais malade en le prenant, et qui guérit posi- tivement tous les cas d'alcoolisme sans excep- tion s'il est pris fidèlement suivant les direc- tions.

Nous nous engageons volontiers par écrit à rembourser l'argent à tout patient de bonne foi qui, ayant rempli nos conditions, n'aura pas été guéri. Le remède est le seul connu qui agit sur une manière rationnelle dans la guérison de cette maladie, en éliminant du sang le poison alcoolique, refaisant la constitution débilitée du patient, et le ramenant à la santé parfaite dans l'espace de quelques jours.

Pour plus amples informations, s'adresser à la "DIXON CURE CO" ou directement au gérant J. B. LALIME, No 572, Rue St Denis, Montréal. Bell Tél. E. 369. 5,99,1a

### LE TIERS-ORDRE

Le P. Antoine de Trobazo, pro- vincial des frères Mineurs de Mi- lan, a étudié, dans une importan- te assemblée de Tertiaires, les moyens les plus opportuns pour le relèvement du Tiers Ordre et la préparation du prochain con- grès international franciscain que le Saint Père veut réunir à Rome. Bienôt une réunion générale de tous les directeurs du Tiers Ordre de la province de Milan se tiendra dans cette ville. Ce sera pour la préparation du Con- grès international et pour la mise en pratique des résolutions prises à Casteggio et dont voici les principales:

I.—Demander aux journaux catholiques de parler de temps en temps du Tiers Ordre.

II.—Fonder de nouveaux or- ganes du Tiers Ordre ou amélio- rer ceux qui existent et faire en sorte qu'il n'y soit pas seulement parlé aux Tertiaires de piété, mais aussi d'œuvres sociales.

III.—Prier les prêtres ayant charge d'âmes, de fonder des Fra- ternités, de les diriger avec l'aide d'un conseil et de faire que, selon les anciennes traditions, les Ter- tiaires ne soient pas utiles à eux seuls, mais aussi aux autres et à toute la société et qu'ils soient le soutien des œuvres religieuses, morales et sociales.

### SUR SON SEUL MERITE

C'est uniquement sur cela que le Vin des Carmes demande à être jugé. Les malades n'ont qu'à con- sultar à ce sujet leur médecin, qui est parfaitement renseigné sur la nature des principes actifs de cette grande préparation. Ils n'iront pas au hasard; ils auront juste ce qui convient à leur es- tomac, et le bien immédiat qu'ils en éprouveront les convaincra que le Vin des Carmes est une pré- paration essentiellement sérieu- se.

MENTHOL D'L PLASTER  
Pour la Sciaticque, Pleuresie, Les Points, Crampes, Neuralgie, Rhuma- tisme, Mal de Dos  
DAVIS & LAWRENCE CO., LTD., MONTREAL

1.40,99 6m

### AVANT D'ACHETER VOS CHAUSSURE



ALLEZ AU MAGASIN DU

"BON MARCHÉ"

TIBBUTT & FRERE

30, RUE DES FORGES, 30

(EN FACE DU MARCHÉ)

Nous avons les dernières modes de New-York qui sont toujours d'une grande valeur et très durables. Le tout à des prix extrêmement bas. Nous donnons avec chaque achat les timbres verts de commerce.

Ouvrage parfait sous tous rapports.

Pour avoir le sang pur, L'œil clair et animé, Le teint frais, L'appétit vif, La digestion facile, Le sommeil réparateur.

PRENEZ DE LA

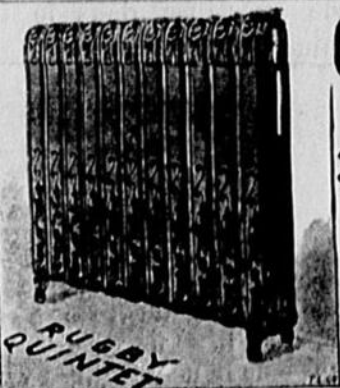
## Salsepareille de Bristol

Elle excite le foie; Précipite la circulation, Restaure l'énergie, et d'une Façon générale, nous fait aimer la vie.

Soixante années d'expérience ont démontré, hors de tout doute, que cette préparation est la meilleure pour purifier le sang.

La SALSEPAREILLE DE BRISTOL est vendue dans toutes les principales pharmacies.

1-9-99-1a



GEORGES MORIN  
MARCHAND PLOMBIER  
35 & 37, DU PLATON  
TROIS-RIVIERES.

Plombier, Ferblantier, Gazier et Couvreur, Agent pour le Gaz Acétylène

### SPECIALITE:

POUR LA POSE D'APPAREILS DE CHAUFFAGE A L'EAU CHAUDE, A VAPEUR ET A AIR CHAUD.

VOIR EN MAGASIN LES

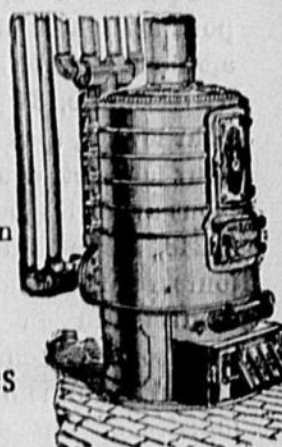
Fournaises, Radiateurs, Bains, Closets,

et tous les matériaux nécessaires à cette fin

AGENT

Pour les Couvertures et Plafonds Métalliques

DE TORONTO.



2-92-1111

### Marchandises nécessaires pour les Fêtes

#### LIQUEURS

Brandy Hennessy, \$1.25 à 2.75 depuis... [la bouteille].  
Brandy Jockey Club, depuis... 0.75 à 1.25  
Rhum des Lys et Diamant, depuis... 0.75 à 1.50  
Rye "Corby et Gooderham & Worts,"  
"Hiram & Walker depuis 40c à 1.00 la bouteille.  
Scotch et Irish Whiskeys de différentes marques, depuis 50c. à 1.00 la bouteille.  
Gin et Whiskeys de différen- tes marques, depuis 25c. à 1.00 la bouteille.

#### LIQUEURS FRANÇAISES

Chartreuse, verte et jaune. Benedictine, Curaçao, Kirsch fin, Absinthe suisse, Maraschino, Anisette. Sirops de Fruits de toute espèce, etc., etc.

#### Biscuits et Sucereries

Des maisons Masson & St-Germain, Mon- tréal.  
The Lang Manuf. Co. Christie Brown. To- ronto.  
L. Z. Magnan, Joliette.

#### Bonbonnières et Cornets

De fantaisie, de tout genre

#### HUILES D'OLIVE

BARTON et GUESTIER, TALBOT FRERE, DANDI- COLLE & GAUDIN, LOU- BON & CIE, etc., en grande et demi bouteille.

## BON A SAVOIR

N'JUBLIEZ PAS QUE LA MAISON

## O. CARIGNAN & FILS

Offre encore cette année à des prix sans précédents le plus beau choix de marchandises nouvellement importées spécialement destinées pour les fêtes de

### NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Consistant en Vins et Liqueurs Françaises, Anglaises & Canadiennes, Conserves de tous genres et Fruits de toutes espèces provenant de pays étrangers et d'Amérique.

Nous ne désignons à l'attention spéciale de notre bonne clientèle et du public en général que quelques-unes de nos marchandises, et nous vous conseillons dans votre intérêt de nous donner vos commandes au plus tôt afin d'avoir le premier choix.

AVANTAGE SPECIAL: Nous donnerons gratuitement un magnifique calendrier à toute personne qui nous fournira ses commandes d'occasion. Nous n'en avons qu'une quantité limitée.

Les premiers arrivés, les premiers servis

a 60 cents et \$1.00 LE GALLON

### VINS CANADIENS

### VINS

Bourgogne Beaume  
Champagne Pommery,  
do Piper Heidsick,  
do Perrier,  
do Ack. & Lawrence.  
Malaga, blanc et rouge,  
St-Michel, Oporto,  
Sherries, Claret,  
Sauterne de différentes qua- lités.

SPECIALITES:  
Vins de messe Tarragone et Sicile, pour le clergé.

Conserves en boites et Fruits divers

Poires, Pêches, Pruneaux, Dattes, Figues, Raisin Malaga, Raisin Corinthe, Gelées aux Framboises, Fraises, Citron, Orange, et Vanille.

#### LEGUMES EN CONSERVES

Tomates, Blé-d'Inde, Petits pois, Fèves au lard, Haricots, etc., etc.

### Amandes, Fruits secs

Noix de Grenoble, [Pures Mayettes], Noix écalées, Amandes douces, éca- [lées], Amandes amères, éca- [lées],

Noix du Brésil, do Tarragone Molles do Pea-can, Pea-nuts, etc.

### FROMAGES

Gruyère Suisse, Roquefort, d'Oka, Limbourg, Canadien doux, etc.

DEMANDEZ NOS PRIX

LE TRIFLOUVIEN
URNAL BI-HEBDOMADAIRE
IMPRIMÉ ET PUBLIÉ
P. V. AYOITE,
171 & 173, RUE NOTRE-DAME
TROIS-RIVIERES.

LE TRIFLOUVIEN
Mardi 26 Decembre 1899
TRES COMPLAISANTS

Nos gouvernants provinciaux, les mêmes qui laissent volontiers s'écouler trois ans avant de nous donner une session de Cour d'Assises, quand il y a pourtant des accusés à juger, ont ordonné la tenue d'une session spéciale de la Cour de Circuit de ce district, pour permettre à M. Jacques Bureau de se faire naturaliser, et par suite de poser sa candidature, aux prochaines élections municipales, dans le quartier Ste Ursule.

PREMIER NOEL

Maintenant calculons en silence, religieusement et humblement, comme peuvent le faire de jeunes écoliers qui connaissent bien les sept premières lettres, et peuvent opérer avec cinq chiffres. Allons y d'ailleurs bravement et comme à l'imitation de Celui qui le premier a tout fait avec nombre, poids et mesure.

Nous prenons 36 ans de 365 jours, auxquels nous ajoutons 9 jours sur les années bissextiles. Nous ajoutons ensuite 7 jours du 25 au 31 décembre, 31 pour janvier, 28 pour février, (pas bissextile) 31 pour mars, et deux pour avril. Nous avons les jours du Sauveur, 1824, ses semaines, 1892—et 4 jours à partir de minuit du vendredi matin en remontant, et nous sommes à minuit de Noël, suivant les plus habiles chronologistes, et "l'ar de vérifiée les dates" par des religieux bénédictins. Or, ce serait un minuit commençant la journée du lundi.

de la Vierge Marie; et le troisième, celui du Juge qui viendra juger les vivants et les morts à la fin des siècles, au grand jour, jour de colère, de calamité, de misère, amer comme l'océan. Ce que figure le grand dénombrement de l'empire romain, sur l'ordre d'Auguste César, voulant compter ses sujets terrestres, aux jours de la naissance du Sauveur, qui vient compter ses élus du Ciel.

Or le 2e jour de la création marque une séparation des eaux en dessous du firmament d'avec les eaux en dessus, sans mystérieux qui figure la séparation des bons d'avec les mauvais anges, et le jugement dernier.

Le fait que, cette année, Noël coïncide avec un lundi nous a suggéré de faire et communiquer les réflexions ci dessus, dont l'expression doit avoir un double but en vue: le premier, de démontrer que tout est glorieux dans la vie de Notre Seigneur dont le moindre détail trouve son éclaircissement par l'étude; et que c'est encore comme par une émanation de sa personne divine qu'on retire plaisir et profit, après bientôt dix-neuf siècles, à se rendre compte des faits qui le concernent: examen qui porte secours et remède aux besoins et aux maladies de l'âme, non moins préjudiciables au bonheur humain que ceux du corps.

La Famille de Niverville

(Pour le Trifluvien)

Pierre Boucher résida aux Trois-Rivières de 1645 à 1667, après quoi il se fixa sur la seigneurie de Boucherville et y vécut jusqu'à 1717.

Son fils Jean-Baptiste, né à Boucherville le 10 décembre 1678, se maria, à Montréal, le 10 février 1710, avec Marguerite Thérèse Hertel, âgée de 19 ans, fille de François Hertel, sieur de la Frenière, seigneur de Chambly. Ce dernier était un Trifluvien. Il mourut en 1722, laissant sa seigneurie à son gendre, Jean-Baptiste Boucher, sieur de Niverville.

Selon la coutume du temps, les fils de Hertel et de Boucher prenaient chacun un nom nouveau en arrivant à l'âge d'homme. Ainsi Hertel nous donne Latrénier, Cournoyer, Chambly, Rouville, Beaulac, etc.

Boucher donna Boucherville, Grosbois, Niverville, Montarville, Laperrière, Labruyère, Montzambert, etc.

En 1732, Jean-Baptiste avait cinquante-neuf ans. Sur la liste des officiers de cette année, on le mentionne comme enseigne dans les troupes, âgé de quarante-huit ans. Une liste de 1739 porte: "de Niverville, enseigne en pied, aime le service."

Du vivant de son père, il portait le nom de "chevalier de Niverville", pour indiquer qu'il n'était pas le chef de la famille, et ce qui est singulier, c'est qu'on persista à le nommer ainsi jusqu'à sa mort en 1804, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. J'observe ceci parce que la croix de Saint-Louis que le roi de France lui décerna en 1763 fait croire généralement qu'il prit à cette occasion le titre de chevalier.

Dans les papiers de la famille de Niverville je vois: le 1er avril 1742, à Versailles, le roi Louis XV ordonne que le "chevalier de Niverville" soit pourvu d'un poste d'enseigne dès qu'il y en aura de vacant dans la Nouvelle-France. Le 1er mai 1743, il nomme "le chevalier de Niverville" en seigneur en second, succédant au sieur Denys de la Ronde, fait enseigne en pied.

La guerre entre la France et la Grande-Bretagne fournit au petit officier l'occasion de se distinguer.

Le 16 mars 1746, il partait de Montréal, ayant sous ses ordres le cadet Groschène Raimbaut, le jeune Duplessis, à peu près quarante Canadiens et des Sauvages, se dirigeant vers Boston et accomplissant l'un de ces raids audacieux, rapides et terrifiants dont l'histoire de l'Amérique du Nord nous a transmis le souvenir.

Les colonies anglaises étaient immensément plus fortes que le Canada avec sa population de quarante-cinq mille âmes, mais en fait de guerre, c'était le petit qui mangeait le gros, car nos gens étaient stylés à ce genre de vie et ne comptaient pas le grand nombre des adversaires comme un obstacle. Les distances ne les effrayaient pas non plus. Au lac Supérieur, à la baie d'Hudson, à Terre-neuve, en Acadie, au Maine, au Massachusetts, à la Pennsylvanie, leurs petites bandes semaient la terreur, enlevaient des forts, brûlaient des villages, saccageaient le pays: on n'ouït pas tout où ils passaient, la mort et la désolation se répandaient. Cet état de choses, barbare comme toutes les guerres, avait existé de 1690 à 1711, et recommença en 1744 pour se terminer en 1748, mais la guerre de 1753 à 1760 remonta nos territoires sous l'empire du sabre et du fusil.

De Niverville arriva au New-Hampshire, sur une hauteur de terre où il y avait un fort, à présent la ville de Charlestown. La montagne se nommait en langue française: "le fort de la Montagne".

Le 20 août 1759, aux Trois-Rivières, madame de Niverville et sa mère furent poignardées par un Sauvage de la nation des Panis, leur esclave. Le procès de cette femme commença aux Trois-Rivières, fut interrompu par l'arrivée de l'armée anglaise, et repris à Montréal où le gouvernement s'était réfugié. On la pendit dans la forme ordinaire. Cette exécution capitale fut probablement la dernière qui eut lieu sous le régime français. Mesdames Chatelin et de Niverville se rétablirent de leurs blessures.

Le 12 août 1760, sépulture, dans le cimetière de Béancour, près de la croix, d'un enfant au berceau, fils de M. de Niverville et de dame de Chatelin, sa femme.

Le 8 septembre 1760, capitulation de Montréal; les troupes françaises sont embarquées pour la France.

Un an après, le lieutenant de Niverville, le lieutenant Boucher de Montzambert et l'enseigne Niverville-Grandpré passent en France.

Ces deux derniers étaient frères du chevalier. L'un, Pierre-Louis Boucher de Niverville et de Montzambert, était né en 1722, l'autre, Jean-Baptiste Boucher de Niverville né en 1716; tous deux mariés.

Le mont Izambert est une localité du Perche, province d'où venait la famille Boucher. Le 15 juillet 1763, à Compiègne, le roi donna ordre de préparer un brevet accordant au chevalier de Niverville, lieutenant, la croix de Saint-Louis. Le lendemain, à l'hôtel des Invalides, à Paris, le roi signa ce brevet.

Le 9 mars 1765, naquit, aux Trois-Rivières, Joseph-Michel, fils de Joseph, chevalier de Niverville, chevalier de Saint-Louis, et de Josephine Chastelin. Cet enfant vécut quatre-vingt-cinq ans.

En 1775, le chevalier de Niverville avait soixante ans et demeurait aux Trois-Rivières. Il servit au fort St Jean et à Laprairie contre les Américains et contribua, avec Bouchette et Lanudière, à sauver le gouverneur Carleton, bloqué par l'ennemi dans la ville de Montréal. Ce merveilleux enlèvement, le passage du lac Saint Pierre au milieu de la flotte qui le guettait, le dîner aux Trois-Rivières en compagnie des officiers américains qui ne connaissaient pas le gouverneur, et l'arrivée à Québec, au son des cloches et du canon, qui annonçaient aux troupes américaines campées sur les plaines d'Abraham la joie de la population, vous sera raconté un jour prochain, car j'ai ce qu'il faut pour cela.

En juin 1776, de Niverville prit part à la bataille de la commune des Trois-Rivières, qui donna le coup de grâce à l'invasion.

Parmi ceux qui signèrent, en 1788, une demande contre le projet d'une nouvelle constitution pour le gouvernement de la province, on voit: "le chevalier de Niverville, de l'ordre de Saint-Louis, commissaire de la paix, lieutenant à demi paye, co-secrétaire de Chambly."

Le 4 mars 1780, l'adjutant général Baby fait savoir au chevalier de Niverville qu'il est nommé colonel et il ajoute: "Envoyez une liste des personnes que vous jugerez devoir être recommandées pour l'établissement d'une seconde compagnie (de milice) dans votre ville (Trois-Rivières), afin de remédier aux inconvénients que paraissent rencontrer quelques messieurs Canadiens et Anglais." J'ai parlé de ceci ailleurs.

Le même jour, M. Baby s'adresse au colonel J. M. Godefroy de Tonnancour: "Le chevalier de Niverville est fait colonel des milices du nord du fleuve dans le district des Trois-Rivières; M. Normand son lieutenant colonial, et M. le chevalier Tonnancour son major." La zone ici indiquée est la côte nord depuis la rivière Sainte Anne de la Pêraie jusqu'à, et y compris, la paroisse de Maskinongé.

J. M. de Tonnancour, colonel de tout le district des Trois-Rivières, occupait le sud du Motive depuis Saint-Pierre-Benoquets jusqu'à Yamaska" ces deux localités comprises. En parlant militaire, les lieux mentionnés le sont toujours inclusivement.

Au mois de décembre de cette année 1790, le chevalier de Niverville était le doyen des juges de paix des Trois-Rivières.

Le 23 avril 1795, fut inhumé aux Trois-Rivières Josette Chatelin, femme du colonel de Niverville.

Le 11 avril 1798, l'adjutant général Baby annonce à M. de Niverville que vu son âge, il est dispensé d'exercer sa charge de juge de paix, si le juge à propos de Niverville avait demandé que son fils eût la moitié de sa pension, mais il lui fut répondu que cette pension n'était réversible sur la tête de personne.

Ici je note ce que dit Bibaud dans Le Panthéon Canadien: "La famille de Niverville fut ruinée par les procédés frauduleux et partiels de l'arpenteur général Collins, comme on le voit par une consultation de Cugnet" Je ne connais pas cette affaire.

Le 5 juin 1800, M. Baby transmet à M. de Niverville la commission d'enseigne aide major de Benjamin Doucet, cette charge fut créée à cause des infirmités de M. de Niverville et l'absence du lieutenant colonel Thomas Coffin, qui demeure à Batican.

Le 28 septembre suivant, M. de Niverville et son fils Joseph laissent vendre à l'encan du shérif leur marquisat du Sablé, dans la ville des Trois-Rivières, contenant à peu près dix arpents en superficie. Ce terrain fut acheté au prix de quatre-vingt-quatre piastres par Aaron Hart, marchand des Trois-Rivières.

Le 24 novembre 1800, M. Baby annonce au colonel de Niverville qu'il lui sera accordé un octroi de terre de douze cents arpents. Le 27 mai 1802, il lui écrit que le lieutenant-colonel Coffin sera chargé à l'avenir des détails de sa division militaire.

Le 15 juin 1803, M. Baby adresse au juge Foucher une commission de lieutenant-colonel pour la ville et campagnes du district des Trois-Rivières remplaçant M. de Niverville; et à ce dernier il notifie sa retraite, disant de plus: "le lieutenant-gouverneur sera bien flatté de rendre service à vos

chers enfants, connaissant, comme vous le remarquez, votre favorable situation et le droit que vous avez aux faveurs du gouvernement; rendez moi la justice de croire que je ne négligerai rien" etc.

A propos du banc d'honneur dans l'église des Trois-Rivières, il y eut une grosse chicane entre les officiers de milice dès que l'on apprit la retraite de M. de Niverville.

Celui-ci avait atteint l'âge de quatre-vingt-neuf ans. Il mourut aux Trois-Rivières et fut inhumé le 31 août 1804.

Sa croix de chevalier de Saint-Louis était placée à la partie supérieure de l'ostensoir de la paroisse des Trois-Rivières, où je l'ai vue de 1847 à 1862, mais je ne sais si elle y est encore.

Joseph Michel, né en 1765, fut agent des Sauvages et mourut aux Trois-Rivières en 1853. Ses deux fils, Joseph et Charles, se sont éteints parmi nous il y a une vingtaine d'années.

BENJAMIN SULTE.

Hommage à l'Infant

Pour le Trifluvien

Honneur et gloire à Dieu, notre affectueux [père]
Il est l'éternité comme il est l'infini;
C'est l'être que l'on craint, l'être en qui l'on [espère].
Qu'il-bis comme au ciel, son saint nom soit [béni]

II
Sa bonté sur nos fronts brille comme l'aurore.
De l'univers entier, il est le créateur.
Et des infortunés, il est le consolateur.
C'est lui que l'on prie, et que tout homme [bénit].

III
De lui partent les lys aux arômes si doux.
Vous qui fixez le ciel, à qui donc parlez-vous?
Si ce n'est à celui qu'on aime et qu'on redoute?
Ah! s'écriez dévotement, parlez, Dieu vous écoute!

IV
Saint, saint est le Très-Haut, auteur de l'univers.
Le jour lui doit ses feux, la nuit ses ombres.
Du ciel il nous fait voir le splendide revers.
Sonné de perles d'or qu'on nomme les étoiles.

V
Au delà de l'espace est ouvert l'infini.
Et par delà le temps est la gloire immortelle.
Ah! que ce monde est grand et que la terre [est belle]!
Qu'à jamais de mon Dieu le saint nom soit [béni]

TITIVS

Béancour, 22 décembre 1899

INSURPASSABLE

Au premier symptôme de rhume, ne tardez pas à prendre quelques doses de cet excellent spécifique français, le BAUME RHUMAL, le remède insurpassable pour le traitement de toutes les affections de la gorge et des poumons.

Graines de Fleurs Graines de Jardins
Graines de Champs Graines de toute sorte

A LA PHARMA...
HOERNER
TROIS-RIVIERES



Un bon Déjeuner est la base d'un bon jour de labeur.

La Farine d'Avoine (GRUAU) "NOR-WEST" (La Nouvelle Marque)

Procure un Déjeuner Admirable. Vendue par paquets de 2 livres. DEMANDEZ-LA VOTRE EPICIER

chers enfants, connaissant, comme vous le remarquez, votre favorable situation et le droit que vous avez aux faveurs du gouvernement; rendez moi la justice de croire que je ne négligerai rien" etc.

A propos du banc d'honneur dans l'église des Trois-Rivières, il y eut une grosse chicane entre les officiers de milice dès que l'on apprit la retraite de M. de Niverville.

Celui-ci avait atteint l'âge de quatre-vingt-neuf ans. Il mourut aux Trois-Rivières et fut inhumé le 31 août 1804.

Sa croix de chevalier de Saint-Louis était placée à la partie supérieure de l'ostensoir de la paroisse des Trois-Rivières, où je l'ai vue de 1847 à 1862, mais je ne sais si elle y est encore.

Joseph Michel, né en 1765, fut agent des Sauvages et mourut aux Trois-Rivières en 1853. Ses deux fils, Joseph et Charles, se sont éteints parmi nous il y a une vingtaine d'années.

BENJAMIN SULTE.

Hommage à l'Infant Pour le Trifluvien
Honneur et gloire à Dieu, notre affectueux [père]
Il est l'éternité comme il est l'infini;
C'est l'être que l'on craint, l'être en qui l'on [espère].
Qu'il-bis comme au ciel, son saint nom soit [béni]

INSURPASSABLE
Au premier symptôme de rhume, ne tardez pas à prendre quelques doses de cet excellent spécifique français, le BAUME RHUMAL, le remède insurpassable pour le traitement de toutes les affections de la gorge et des poumons.

EMULSION
CONSUMPTION and ALL THE BRONCHITIS, SPLEENIC AFFECTIONS, COLIC, ANEMIA, LOSS OF APPETITE, etc.
By the aid of The D. & L. Emulsion, I have obtained a hacking cough which had troubled me for over a year, and have gained considerably in weight.
W. H. WINGHAM, C.E., Montreal.
50c. and \$1 per Bottle.
DAVIS & LAWRENCE CO., Limited, MONTREAL.

VIN de QUININE CAMPBELL
Guérit les Rhumes Rend le Sommeil Restore les Forces
UN TONIQUE IDEAL

AVIS
Grande rédaction sur les souliers nous ainsi que sur les souliers en futtes.
Congress en futtes pour 35c.
dames à.....
A VOUS D'EN PROFITER
DASSYVA,
No 41, rue Du PAVON, Trois Rivières
Les bureaux de M. le Dr. Panetton, de l'ist., sont situés au No. 24 rue Bonaventure.

EN VENTE

Calendriers et Almanachs
Le Calendrier ecclésiastique du diocèse des Trois-Rivières, approuvé par l'autorité compétente, est maintenant en vente à nos bureaux, ainsi que l'Almanach du Peuple de la maison C. O. Beau chemin & Fils.

l'Impérialisme militaire

Une lettre de M. Monet, M. P.
M. D. Monet, député de Laprairie-Napierville au parlement fédéral, adresse à la Patrie la lettre suivante qui peut se passer de commentaires. Le "principal organe anglais de la province" en a bonifié de rage :

St Rémi, 20 décembre 1899.
Monsieur le Rédacteur.
Le cabinet fédéral, sans consulter les Chambres, vient de décider d'envoyer un second contingent canadien en Transvaal. Il ne s'agit pas, comme il est du premier contingent, d'un acte de simple courtoisie envers l'Angleterre. Nous épousons sa querelle et nous faisons notre guerre que l'ancien chef du parti libéral, l'hon. Edward Blake, a qualifiée de "cupide, injuste et oppressive". Ce n'est plus une faible contribution pécuniaire que l'on nous demande pour une parade militaire, c'est notre part de l'impôt du sang, dans une guerre qui menace d'être une des plus épineuses du siècle.

Le Canada n'est pour rien dans aucune des causes qui ont provoqué cette guerre. Le Canada n'a aucun intérêt dans cette guerre, et n'ayant pas été représentés dans le Parlement qui l'a décidée, je me demande à quel titre nous pouvons être tenus d'y contribuer en quoi que ce soit.

Le premier contingent a été envoyé en Afrique "par politesse" nous a-t-on dit. (L'Angleterre n'était pas censée en avoir besoin) L'arrêté ministériel déclarait que cela ne constituerait pas un précédent... Le second contingent est envoyé parce que l'Angleterre en a besoin, par suite des revers qu'elle a subis. Je me soucie peu de savoir si le second arrêté ministériel contient la même restriction "qu'il ne devra pas servir de précédent." Cette restriction est tout à fait illusoire.

Aucune restriction n'empêchera la majorité anglaise du Canada de considérer ces faits accomplis comme des précédents, et d'ailleurs, puisque l'on envoie aujourd'hui deux contingents canadiens, sans qu'il y ait aucun précédent, l'on se moquera bien de cette clause restrictive, pour n'invoquer que le fait accompli, à la première guerre que l'Angleterre aura à soutenir. Si l'Angleterre n'a pas besoin de nos soldats, ce sera par politesse que nous lui en enverrons (premier précédent) si l'Angleterre est en danger, ce sera en vertu du second précédent. Donc à toutes les guerres de l'Empire, sérieuses ou non, nous serons tenus de contribuer en vertu de l'un ou de l'autre de ces précédents. L'Angleterre sera toujours fière de déployer aux yeux de l'Europe la puissance que lui assure l'affection de ses colonies.

C'est de l'impérialisme militaire tout pur dans lequel nous entrons de plein saut.

Et cela sans le consentement des Chambres populaires : Le Parlement seul a le droit de disposer des deniers publics et le cabinet ne peut le faire seul que dans le cas d'urgence. Or, il y a plus d'un mois que nos ministres ont offert à M. Chamberlain un second contingent canadien ; pourquoi le Parlement n'a-t-il pas été convoqué pour ratifier ou désavouer cette offre ?

L'Angleterre a perdu ses plus belles colonies d'Amérique pour avoir imposé une légère taxe sur le thé, afin de défrayer les dépenses de la guerre de sept ans. Washington, au lieu de dire : Payons cette légère taxe, ce ne sera pas un précédent, s'est écrié : "No taxation without representation" et depuis plus d'un siècle, cet axiome est devenu la grande chartre des colonies anglaises. No taxation without representation.

Aujourd'hui, l'Angleterre s'y prend autrement. Au lieu de nous taxer elle même, elle nous fait taxer par nos ministres, et l'on semble moins soucieux des garanties constitutionnelles que ne l'étaient les simples soldats de Washington.

Pour ma part, je suis opposé à toute contribution aux guerres de l'Empire en dehors du Canada et je m'y opposerai dans l'enceinte des Communes, si je suis député à la prochaine session.

Ce n'est pas à titre de Canadien d'origine française que je prends cette attitude ; je n'en fais pas une question de sentiment, et tiendrais le même langage si nous étions colons français : je ne veux pas dépenser un sou pour resserrer davantage les liens (hors les liens commerciaux) qui nous unissent à la Grande Bretagne. Nous n'avons presque rien de commun avec le vieux continent.

Je suis Canadien, et mon idéal, c'est de voir le Canada prendre rang parmi les nations indépendantes, aussitôt qu'il se sera suffisamment développé par la vitalité de sa population et l'immensité de ses ressources naturelles.

Or, pour arriver à ce but, nous avons besoin de consacrer ici tous nos revenus au développement de nos ressources ; et nous avons besoin d'attirer l'émigration étrangère, au lieu d'envoyer nos citoyens servir de cibles en Afrique.

Echos de la Ville et du District

Venez voir les cadeaux de Noël et du jour de l'an à la Librairie Ayotte.

Mgr Cloutier est parti aujourd'hui pour Nicolet, où il doit assister demain au sacre de Mgr Bronault.

La fête de Noël a été célébrée avec beaucoup de solennité dans nos diverses églises. Nous avons donné le semaine dernière le programme musical exécuté à la Cathédrale à la Paroisse, on a chanté la messe du second ton (messe de minuit) et la messe royale (le jour), avec des chants de Noël.

Mgr Cloutier a officié pontificalement à la messe du jour à la Cathédrale. A la Paroisse, le sermon a été donné par M. l'abbé Lelaidier, et à la Cathédrale par M. l'abbé Denoncourt.

Nous apprenons avec plaisir que notre ami M. Louis Badeaux, marchand de nouveautés, a définitivement accepté la candidature dans Notre Dame pour les prochaines élections municipales.

MAL DANS LES COTES CAUSE PAR DES ACCES DE TOUX Pyay Pectoral agit les rhumes les plus obstinés. Des milliers de Canadiens le recommandent. En vente partout. Fabrique par les propriétaires du Pain-killer de Perry Davis.

Les vacances du jour de l'An nous ont ramené bon nombre d'étudiants de l'Université ; par contre, nos maisons d'éducation locales se vident pour quelques jours. Les Ursulinettes sont parties aujourd'hui, les Collégiens partiront samedi.

Voici Noël et le jour de l'An. Si vous voulez avoir des meubles forts, solides de chic apparence et bon marché, allez chez A. Laurin & Cie, rue du Platou.

Il y aura une séance du Conseil de Ville jeudi soir.

Les soirs ordinaires, l'entrée du patinoir Lavolette est gratuite pour les spectateurs. On ne fait payer que les soirs de concert ou de partie de hockey.

Si vous avez des achats à faire pendant les fêtes, allez chez Bondy & Beaulac, les populaires marchands-tailleurs du coin des rues Notre-Dame et des Forges.

Tweeds, cols, cravates, valises, etc.

L'équipe senior du club de hockey Lavolette a fait lundi le choix de son capitaine pour la prochaine saison. M. James Tebbutt a été réélu par un vote de 5 contre 2. Les joueurs seront les mêmes que l'an dernier et on peut s'attendre à de rudes luttes.

Un nommé Urban Morin, journalier, qui demeurait sur la rue Bonaventure, est mort subitement dans la nuit de Noël. Une enquête a eu lieu aujourd'hui sous la présidence de M. Ant. Lamy, député coroner. Le jury a rendu un verdict de mort de causes naturelles.

Les amateurs de crêpes de sarrasin, ce mois canadien par excellence, trouveront chez Boubeau B. Brunelle, 23, des Forges, de la fleur de sarrasin de première qualité.

M. Brunelle a un assortiment général d'épicerie d'excellente qualité. Conservez de toutes sortes : tomates, pois, bœuf d'inde, pommes, pêches, poires, ananas, etc.

Beurre de table et de cuisine reçu tous les jeudis.

ECHANTILLONS

Echantillons d'essences de 10 grammes pour obtenir les liqueurs suivantes :

OLD TOM GIN.—HOLLAND GIN.—RHUM.—BRANDY.—OLD RYE. SCOTCH WHISKY.

J'adresserai, par la maille, aux personnes qui m'enverront 25c en timbres-poste, un échantillon des essences ci-haut mentionnées. Un livret qui donne des détails précieux sur la fermentation, et une quantité de recettes pour la fabrication des liqueurs fines.

Les essences que j'offre enlève l'odeur de fumée et donnent un goût agréable à la liqueur que vous voulez fabriquer.

Prix réduits pour grande quantité.

Adressez : JOHN FLOOD, 62 Rue Richelieu, Québec.

Correspondance sollicitée.

Cartes de visite artistiques et à bon marché au bureau du Trifluvien.

CE SONT LES JAPONAIS qui ont fourni le Menthol contenu dans le merveilleux D. & L. Menthol plaster qui soulage immédiatement le mal de dos, le mal de tête, la névralgie, le rhumatisme et la sciatique. Fabriqué par The Davis & Lawrence Co, Lim.

Nous avons eu le plaisir de recevoir ces jours-ci la visite de notre ancien collaborateur M. Rodolphe Girard, aujourd'hui rédacteur à la Patrie.

Il est question à Louiseville de la fondation d'une société d'assurance mutuelle.

Tous les anciens directeurs de la Société d'Agriculture du comté de Maskinonge ont été réélus pour l'an prochain.

Immense avantage pour un boulanger qui désirerait s'établir en cette cité. M. Zéphirin Harais qui possède une nombreuse clientèle comme boulanger et ayant l'Hotel Richelieu, offre en vente sa résidence et sa boutique situées, sur la Rue Champdour, près de la gare ainsi que son roulier, voitures chevaux etc. Prix réduit, conditions faciles.—juo.

M. Eugène Godin a terminé ces jours derniers l'installation d'une trentaine d'appareils téléphoniques à la Grand-Mère pour le compte de la Compagnie de téléphone des comtés de Saint-Maurice, Trois Rivières et Champlain.

Pardessus faits à la main, prix d'automne et d'hiver : pardessus pour jeunes gens, \$3.00 à \$3.50 de façon, pantalons pour jeunes gens, 75c de façon ; habillements pour jeunes gens, \$3.00 à \$3.50 de façon. Les connaisseurs proclament que les pardessus, habitements et pantalons faits par Z. Guillemette, tailleur, sont ce qu'il y a de mieux pour l'économie de la coupe et la fini de l'ouvrage. Draps et tweeds les plus nouveaux vendus par Z. Guillemette.

On demande de bonnes couturières et apprenties.

ZOEL GUILLEMETTE Tailleur-fashionable, 29 rue des Forges, Trois-Rivières

Québec, 19—Jugement a été rendu aujourd'hui par la Cour d'Appel, dans la cause de Vallée et la compagnie d'assurance sur la vie La Canadienne, maintenant l'appel avec frais.

Il s'agit d'une question de droit.

BISCUITS ET SUCRERIE

Allez voir l'assortiment de Biscuits, bonbonnières, sucrerie, chocolats, liqueurs, etc., que Boubeau B. Brunelle a réunis spécialement pour les fêtes.

Vous y trouverez un grand choix dans toutes les lignes. Prix très bas.

Une visite à ce magasin vous sera profitable.

Grand assortiment du commencement à la fin de l'année.

BOUBEAU B. BRUNELLE, 23, rue des Forges,

Le jaune se teint rouge avec bon fruit. Essayez-le avec les teintures Magentaques, 10 cents le paquet.

STE URSAULE, 25.—Dimanche, le 24 du courant, à l'issue du service divin, a eu lieu dans la sacristie de l'église paroissiale l'assemblée des paroissiens franc-tenanciers relative à l'élection d'un nouveau marguillier pour remplacer M. O. Lambert dont le terme d'office expirera au Jour de l'An ; M. F. X. Généreux a été élu, comme il le méritait, à l'unanimité, ayant les qualités requises pour remplir cette charge avec honneur et dignité.

Le messe de Minuit a été célébrée, ici, avec succès. Messe et cantiques appropriés chantés avec perfection.

LES ENFANTS VEULENT GLISSER. Ils reviennent couverts de neige. Une demi onlière à thé de Pain-Killer dans de l'eau chaude sucrée, empêchera toute maladie. Evitez les contrefaçons, il n'y en a qu'un de bon, c'est celui de Perry Davis. 25c. et 50c.

Pour guérir un raume en une journée

Prenez les tablettes lazz avec un bromoquinine. Tous les pharmaciens remettent l'argent si elles ne guérissent pas, 25c. La signature E. W. Grove est sur chaque boîte.

Nous empruntons au Progrès de Louiseville la listes des heureux vainqueurs du concours qui a eu lieu le 19 juillet dernier, dans le comté de Maskinonge, pour les terres les mieux tenues :

LOUISEVILLE
1er prix Cyrille Paquin ; 2e Narcisse Livernoche ; 3e J. H. Legris ; 4e Ant. Plante ; 5e Ed. Martin ; 6e Bery Dionne ; 7e Ed. Pratte ; 8e Chs. Caron ; 9e Alp. Bellemare ; 10e Har. Lesage ; 11e Ant. Lupin ; 12e Hil. Lupin ; 13e Art. Cloutier ; 14e Phil. Lupin.

STE URSAULE
1er prix Ovide Lambert ; 2e Frs. Bergeron ; 3e Frs. Boule ; 4e Touss. Picotte ; 5e Rév. Sœurs ; 6e Frs. Lambert ; 7e Jos. Lambert ; 8e Arthur Lambert.

ST DIDACE
1er prix Thos. Dubois ; 2e Rev. T. Joyat ; 3e Ed. Hamelin ; 4e Will. Bergeron.

ST LEON
1er prix H. Mayrand ; 2e H. Paquin ; 3e E. Paquin ; 4e Uid. Legris ; 5e Léon Miot ; 6e Trelle Paquin ; 7e J. B. Montague ; Arthur Fiorde.

ST PAULIN
1er prix Frs. Paquin ; 2e Jos. Foucher ; 3e Ed. Poletier.

ST ALEXIS
1er prix Ede Lafrèrière ; 2e Léonard Lafrèrière ; 3e Jos Jackson ;

MASKINONGE
1er prix H. Lemire ; 2e H. Verteuille ; 3e Abr. Beaulieu ; 4e Louis Belaire ; 5e Paul Bérand ; 6e H. Lafrèrière ; 2e Chs. Grenier ; 3e Olivier Carufel ;

ST JUSTIN
1er prix Joseph Villeneuve ; 2e Désiré Philibert ; 3e Augustin Lajoie ; 4e Dorcelo Lafrèrière ; 5e Adolphe Allard ; 6e Joseph Clermont ; 7e Joseph Bastien.

LA DEBILITE GENERALE ET L'EMPHISEMENT demandent un tonique pour rendre au système sa vigueur. L'Emulsion D. & L. répare les forces, donne de la chair, ramène la santé. Fabriqué par The Davis & Lawrence Co, Lim.

Le Docteur J. Desjardins SPECIALISTE

Ex chef de Clinique de Paris

Maladie des yeux, du nez, de la gorge et d'oreilles.

172 rue St Denis, Montréal. En face de l'Université (Laval) 4,899,14 Téléphone Bell : 1277 Est

AVIS

M. le Dr J. E. Hotté étant parti pour un voyage aux Etats-Unis, M. le notaire P. O. Guillet est autorisé à gérer ses affaires pendant son absence.

GUERISON RAPIDE DE LA TOUX ET DES RHUMES.

Pyny-Pectoral

Le remède efficace pour toutes les affections de la GORGE ET DES POUMONS

25 cts la grande bouteille, DAVIS & LAWRENCE CO., Limited, Prop. du Pain-Killer, New York, Montréal.

1899- AUTOMNE -1899

JOS. LAMBERT MARCHAND-TAILLEUR

189, RUE NOTRE-DAME

En face de l'Hotel Windsor TROIS-RIVIERES.

Derniers dessins de haute nouveauté, dans les Tweeds Ecossais, Anglais Et Canadiens, pour Pantalons et Habillements complets.

SERGES, DRAPS ET BEAVERS pour Pardessus d'Automne et d'Hiver.

Modes nouvelles, reçues tous les mois.

COUPE ELEGANTE ET GARANTIE PRIX MODERES

Le bienveillant encouragement que j'ai reçu de mes amis et du public en général, m'a permis d'obtenir cette année pour des achats plus considérables, des conditions exceptionnellement avantageuses dont je leur donnerai le bénéfice. J'offre à tous mes remerciements, et j'espère qu'ils me continueront le patronage que je sollicite.

Conféction de boutons pour costumes de Dame et Messieurs à très bas prix. 1,399-1a

Une découverte d'or

dans le district des Trois-Rivières ne surprendrait personne, mais tous seraient surpris de voir l'étalage de Parfums, poudre à toilette, savons fins, porte monnaie, coffrets de toilette, et la grande quantité d'articles de fantaisie importés de Paris, Londres, New-York, de l'Allemagne, etc. Une visite à la Pharmacie des Trois-Rivières vous causerait une grande surprise... car le propriétaire a excédé toutes les années précédentes dans le choix et la quantité de ces articles si convenables pour cadeaux. Et les prix demandés pour ces hautes nouveautés sont très raisonnables.

Comme par le passé, l'assortiment des différentes Brosses, de Chamois, éponges, etc., est très complet. Inutile de dire que le plus fastidieux trouvera de quoi satisfaire son goût.

Le personnel de cette pharmacie populaire se fait un plaisir de faire voir la marchandise

UNE VISITE S. V. P.

Le Pharmacien WILLIAMS TROIS-RIVIERES

P. S.—Veuillez examiner nos vitrines s. v. p.

Jeunes Filles qui sont obligées de travailler dans l'atmosphère impure des manufactures ou des usines trouveront dans le VINS MICHEL un tonique qui les stimulera, les ramènera et leur donnera la force et la santé nécessaires pour faire leur travail sans éprouver la moindre fatigue. Les douleurs dans le dos, les maux de tête, les vertiges, la pâleur et la maigreur disparaîtront comme par enchantement. Sous l'influence de ce vin généreux, l'appétit sera bon, la digestion se fera facilement, le visage prendra une teinte rosée, les lèvres se coloreront. Puis avec l'embonpoint les forces reviendront et la jeune fille jouira d'une santé robuste.

LAMPIONS Brevetés. Présentent un joli coup d'œil quand ils sont éclairés, ont pour but d'embellir l'autel et seront trouvés très convenables pour la dévotion des Quarante-Heures, des Crèches de Noël, et aux funérailles.

TABLETTES BREVETÉES EN CIRE. Remplaçant les Veilleuses. La gravure ci-contre montre la mèche projetant en dessus du verre (lampion), ce qui fait qu'il n'est pas nécessaire d'enlever le verre du chandelier pour allumer la tablette. La mèche étant toujours dans le centre empêche le verre de craquer.

CIERGES BREVETES EN CIRE FAITS A LA MAIN ET BIEN FINIS. Incontestablement le cierge offrant les meilleures qualités et le plus sûr pour usage sur les autels. Vendus à leur mérite et satisfaction garantie. En vente chez P. V. AYOTTE.

Impressions de toutes sortes exécutées à bref délai et à des prix très réduits aux ateliers du TRIFLUVIEN, 171 & 173 Rue Notre-Dame Trois-Rivières.

Aires des Affaires.

H. L. DENONCOURT, C. R. AVOCAT 17, rue Royale, Trois-Rivières. OLIVIER & COMEAU AVOCATS 4, rue Alexandre, —Trois-Rivières. P. N. MARTEL, C. R. AVOCAT 16, RUE BONAVENTURE Trois-Rivières. GEORGES METHOT AVOCAT 42, rue Du Platon, Trois-Rivières. JOS. HARNOIS AVOCAT 20, Rue St Joseph, Trois-Rivières

C. E. DARCHÉ, M. D. C. M. Successeur du Dr Méthot 50, AVEN. LAVIOLETTE. HEURES DE CONSULTATION : 8 à 9 heures A. M. 1 à 3 P. M. 7 à 8 P. M. Téléphone 27. Boite B. P. 504. 19-9-99

DR J. J. PANLTON DENTISTE 24, RUE BONAVENTURE TROIS-RIVIERES. 16-4-97. T. BOURNIVAL, J. P. BELLEFULLEN Thos Bournival & Cie Importateurs & Marchands d'Épicerie Gros et en Detail Embarilleurs d'huile de charbon NO. 46, RUE DES FORGES TROIS-RIVIERES

On trouve constamment au magasin de M. BOURNIVAL & Cie un assortiment de produits choisis. THÉ, CAFÉ, LARD, SAISON, FARINE, MELANGE, SUÈRE, VINS DE MESSK, LIQUEURS DE OUTRES SORTES Etc., Etc. CORRESPONDANCE SOLICITEE

ARRACHE-SOUCHE ET ARRACHE-PIERRE ETNA. Cette machine pour laquelle un Brevet (Patente) vient d'être obtenu, est une invention indispensable à tout cultivateur qui a des souches et des pierres à arracher.

PATENTS. Trade Marks, Designs, Copyrights & C. Anyone sending a sketch and description will receive a free estimate. MUNN & Co. 361 Broadway, New York

PATENTES OBTENUES PROMPTEMENT. Attention: anyone sending a sketch and description will receive a free estimate. MUNN & Co. 361 Broadway, New York

MINARD'S LINIMENT est le meilleur. MINARD'S LINIMENT pour le Rhumatisme.

The THREE RIVERS BUSINESS COLLEGE 150 Notre-Dame Trois-Rivières. L'ouverture des classes à cette institution se fera Lundi 28 Août prochain. L'enseignement donné sera encore plus pratique que par les années passées, nous aurons un système de Tenu des Livres qui vient d'être publié et qui a qu-lique chose de plus pratique que celui que nous avons l'année dernière, et dont nous avons eu l'explication par l'éditeur lui-même.

Pain-Killer. IL N'Y A PAS DE SOUFFRANCE NI DE DOULEUR, INTERNE OU EXTERNE, QUI NE SOIT SOULAGÉ PAR LE PAIN-KILLER. PERRY DAVIS & SON.

DR BOURGEOIS Ex-Interne à l'Hotel-Dieu, Montréal des Hopitaux de Paris. TRAITEMENT SPECIAL ET NOUVEAU DE LA CONSOMPTION. 22 - RUE ROYALE - 22 TROIS-RIVIERES. TELEPHONE No. 176.

ASSURANCES GOUIN & DESILETS AGENTS D'ASSURANCES. P. lices de garantie contre Le Feu, Les Accidents, Sur la Vie, Etc., Etc. BUREAU: Côte du BOULEVARD TURCOTTE TROIS-RIVIERES

A VENDRE. Une petite machine à vapeur avec une bouteille de deux forces de chevaux-vapeur, en très bon ordre. Conditions faciles, et très bon marché. S'adresser au journal le Trifluvien, 1071, 99.

Corporation DE LA CITE Des Trois-Rivières. AVIS PUBLIC. Est par le présent donné que le rôle d'Évaluation de 1900 est maintenant achevé et déposé au bureau du sousigné, en l'Hotel-de-Ville des Trois-Rivières, pour l'espace d'un mois de la date du présent avis.

PATENTS GUARANTEED. Our fee returned if we fail. Any one sending sketch and description of any invention will receive our opinion free concerning the patentability of same. MUNN & Co. 361 Broadway, New York

MINARD'S LINIMENT pour le Rhumatisme.

L'année Sainte Ouverture de la porte du Jubilé par S.S. Léon XIII. Grande démonstration. Suivant la liturgie romaine, Notre Saint Père le Pape a ouvert solennellement à la basilique vaticane la porte du jubilé, avant-hier.

On appelle à Rome le jubilé: l'année sainte. Pour en faire l'ouverture, le pape, ou, pendant les vacances du siège, le doyen des cardinaux, va en cérémonie à Saint Pierre et procède à l'ouverture d'une porte qui est murée, et qui ne s'ouvre que dans cette circonstance. Il prend un marteau d'or et en frappe trois coups en disant: "Aperite mihi portas justitiae, etc., et l'on démolit la maçonnerie. Le pape se met à genoux devant cette porte, pendant que les pénitenciers de Saint Pierre la lavent avec de l'eau bénite; ensuite il prend la croix, entonne le "Te Deum"; et entre dans l'église avec le clergé. Trois cardinaux-légaux, que le pape a envoyés à trois autres portes, les ouvrent avec le même cérémonial; elles sont aux églises de Saint Jean de Latran, de Saint Paul et de Sainte Marie Majeure. Cela se fait tous les vingt cinq ans, aux premières vêpres de Noël; le lendemain matin, le pape donne la bénédiction en forme de jubilé ou d'indulgence.

La vérification des rapports électoraux, pour les comtés de Rosenfeldt et de la Saskatchewan, Manitoba a augmenté la majorité des conservateurs dans ces deux comtés. Comme les libéraux n'ont pas demandé d'autres revirements, le sort des deux partis est donc définitivement réglé; c'est à dire que M. Hugh John Macdonald a une majorité certaine de six voix.

On a découvert plusieurs fraudes en faisant le décompte des votes à Rosenfeldt. L'officier-rapporteur devait fournir les boîtes à scrutin, sur la réquisition du juge. L'officier prétendit les avoir expédiées à Winnipeg, mais on découvrit qu'elles lui avaient été renvoyées et que des mains étrangères en avaient enlevé un ou deux bulletins de vote durant le voyage. Cette manipulation maladroite a eu pour résultat d'augmenter d'un point la majorité de M. Hespeler. Le fait que chaque décompte a eu pour résultat d'augmenter la majorité des candidats conservateurs prouve clairement que les manœuvres du camp adverse n'ont pu triompher de l'honnêteté publique.

La session provinciale aura lieu le 18 janvier prochain. A la source. Les propriétaires canadiens du Vin des Carmes sont tellement certains de la supériorité de leur produit qu'il vont tout droit à la source. Avant d'introduire leur tonique dans la consommation, ils l'ont d'abord fait connaître aux médecins et aux pharmaciens de Montréal, Québec et Trois-Rivières, à qui ils ont franchement divulgué l'analyse complète des éléments qui le composent. Ainsi pas de saprochérie possible. Les médecins et les pharmaciens savent à quel point il est précieux et qu'ils prescrivent et vendent. C'est une garantie absolue pour le consommateur.

SIROP CALMANT Du Dr FRED. J. DEMERS POUR LES ENFANTS. Nous ne pouvons trop recommander aux mères ce sirop, qui est aujourd'hui bien reconnu comme le plus efficace pour rendre aux bébés le sommeil calme, naturel et réparateur; faciliter la dentition, calmer les coliques et arrêter les diarrhées. Il a aussi l'avantage d'être inoffensif. Recommandez-le à vos amis et vous leur rendrez service. En vente partout. Dépôt: 1157, rue St Laurent, Montréal. 10-1-99-1a.

SIROP CALMANT Du Dr FRED. J. DEMERS POUR LES ENFANTS. J'ai été guéri d'une bronchite aiguë par le LINIMENT DE MINARD. J. M. CAMPBELL, Baie des Iles. J'ai été guéri d'une névralgie faciale par le LINIMENT DE MINARD. WM DANIELS, Springhill, N. E. J'ai été guéri d'un rhumatisme chronique par le LINIMENT DE MINARD. GEORGE TINGLEY, Albert Co, N. B. 6, 12, 99, 1a

MINARD'S LINIMENT le meilleur Restaurateur des chev.

LA GUERRE DEPART DE ROBERTS Les pertes des Boers a la Tugela. L'Insurrection dans la colonie du Cap Le Contingent canadien Winston Churchill. Aucune nouvelle importante de la guerre. Un rapport du général Schalkburger constate que les Boers ont perdu 80 hommes, tués, blessés, à la bataille de la Tugela, où le général Buller a perdu plus de 1100 hommes mis hors de combat.

BULLETIN POLITIQUE. M. Ross n'est pas plus heureux que M. Hardy, devant les tribunaux. L'élection du ministre Garrow, son collègue, a été annulée, celle de M. McDiarmid, député conservateur de West Elgin, a été maintenue, sur vérification du vote donne le 12 du courant.

La vérification des rapports électoraux, pour les comtés de Rosenfeldt et de la Saskatchewan, Manitoba a augmenté la majorité des conservateurs dans ces deux comtés. Comme les libéraux n'ont pas demandé d'autres revirements, le sort des deux partis est donc définitivement réglé; c'est à dire que M. Hugh John Macdonald a une majorité certaine de six voix.

Une dépêche de Montréal annonce que l'hon. M. Fisher, ministre de l'Agriculture, a prononcé, jeudi soir, un discours devant une assemblée libérale et qu'il a dit que les élections générales auront lieu bientôt.

On a découvert plusieurs fraudes en faisant le décompte des votes à Rosenfeldt. L'officier-rapporteur devait fournir les boîtes à scrutin, sur la réquisition du juge. L'officier prétendit les avoir expédiées à Winnipeg, mais on découvrit qu'elles lui avaient été renvoyées et que des mains étrangères en avaient enlevé un ou deux bulletins de vote durant le voyage. Cette manipulation maladroite a eu pour résultat d'augmenter d'un point la majorité de M. Hespeler.

La session provinciale aura lieu le 18 janvier prochain. A la source. Les propriétaires canadiens du Vin des Carmes sont tellement certains de la supériorité de leur produit qu'il vont tout droit à la source. Avant d'introduire leur tonique dans la consommation, ils l'ont d'abord fait connaître aux médecins et aux pharmaciens de Montréal, Québec et Trois-Rivières, à qui ils ont franchement divulgué l'analyse complète des éléments qui le composent. Ainsi pas de saprochérie possible. Les médecins et les pharmaciens savent à quel point il est précieux et qu'ils prescrivent et vendent. C'est une garantie absolue pour le consommateur.

SIROP CALMANT Du Dr FRED. J. DEMERS POUR LES ENFANTS. Nous ne pouvons trop recommander aux mères ce sirop, qui est aujourd'hui bien reconnu comme le plus efficace pour rendre aux bébés le sommeil calme, naturel et réparateur; faciliter la dentition, calmer les coliques et arrêter les diarrhées. Il a aussi l'avantage d'être inoffensif. Recommandez-le à vos amis et vous leur rendrez service. En vente partout. Dépôt: 1157, rue St Laurent, Montréal. 10-1-99-1a.

SIROP CALMANT Du Dr FRED. J. DEMERS POUR LES ENFANTS. J'ai été guéri d'une bronchite aiguë par le LINIMENT DE MINARD. J. M. CAMPBELL, Baie des Iles. J'ai été guéri d'une névralgie faciale par le LINIMENT DE MINARD. WM DANIELS, Springhill, N. E. J'ai été guéri d'un rhumatisme chronique par le LINIMENT DE MINARD. GEORGE TINGLEY, Albert Co, N. B. 6, 12, 99, 1a

MINARD'S LINIMENT le meilleur Restaurateur des chev.

LA GUERRE DEPART DE ROBERTS Les pertes des Boers a la Tugela. L'Insurrection dans la colonie du Cap Le Contingent canadien Winston Churchill. Aucune nouvelle importante de la guerre. Un rapport du général Schalkburger constate que les Boers ont perdu 80 hommes, tués, blessés, à la bataille de la Tugela, où le général Buller a perdu plus de 1100 hommes mis hors de combat.

BULLETIN POLITIQUE. M. Ross n'est pas plus heureux que M. Hardy, devant les tribunaux. L'élection du ministre Garrow, son collègue, a été annulée, celle de M. McDiarmid, député conservateur de West Elgin, a été maintenue, sur vérification du vote donne le 12 du courant.

La vérification des rapports électoraux, pour les comtés de Rosenfeldt et de la Saskatchewan, Manitoba a augmenté la majorité des conservateurs dans ces deux comtés. Comme les libéraux n'ont pas demandé d'autres revirements, le sort des deux partis est donc définitivement réglé; c'est à dire que M. Hugh John Macdonald a une majorité certaine de six voix.

Une dépêche de Montréal annonce que l'hon. M. Fisher, ministre de l'Agriculture, a prononcé, jeudi soir, un discours devant une assemblée libérale et qu'il a dit que les élections générales auront lieu bientôt.

On a découvert plusieurs fraudes en faisant le décompte des votes à Rosenfeldt. L'officier-rapporteur devait fournir les boîtes à scrutin, sur la réquisition du juge. L'officier prétendit les avoir expédiées à Winnipeg, mais on découvrit qu'elles lui avaient été renvoyées et que des mains étrangères en avaient enlevé un ou deux bulletins de vote durant le voyage. Cette manipulation maladroite a eu pour résultat d'augmenter d'un point la majorité de M. Hespeler.

La session provinciale aura lieu le 18 janvier prochain. A la source. Les propriétaires canadiens du Vin des Carmes sont tellement certains de la supériorité de leur produit qu'il vont tout droit à la source. Avant d'introduire leur tonique dans la consommation, ils l'ont d'abord fait connaître aux médecins et aux pharmaciens de Montréal, Québec et Trois-Rivières, à qui ils ont franchement divulgué l'analyse complète des éléments qui le composent. Ainsi pas de saprochérie possible. Les médecins et les pharmaciens savent à quel point il est précieux et qu'ils prescrivent et vendent. C'est une garantie absolue pour le consommateur.

SIROP CALMANT Du Dr FRED. J. DEMERS POUR LES ENFANTS. Nous ne pouvons trop recommander aux mères ce sirop, qui est aujourd'hui bien reconnu comme le plus efficace pour rendre aux bébés le sommeil calme, naturel et réparateur; faciliter la dentition, calmer les coliques et arrêter les diarrhées. Il a aussi l'avantage d'être inoffensif. Recommandez-le à vos amis et vous leur rendrez service. En vente partout. Dépôt: 1157, rue St Laurent, Montréal. 10-1-99-1a.

SIROP CALMANT Du Dr FRED. J. DEMERS POUR LES ENFANTS. J'ai été guéri d'une bronchite aiguë par le LINIMENT DE MINARD. J. M. CAMPBELL, Baie des Iles. J'ai été guéri d'une névralgie faciale par le LINIMENT DE MINARD. WM DANIELS, Springhill, N. E. J'ai été guéri d'un rhumatisme chronique par le LINIMENT DE MINARD. GEORGE TINGLEY, Albert Co, N. B. 6, 12, 99, 1a

MINARD'S LINIMENT le meilleur Restaurateur des chev.

UNE CROIX EN OR AU PAPE A l'occasion de son jubilé. Rome, 22.—On rapporte que c'est l'intention des évêques américains d'offrir une grande croix en or à Sa Sainteté Léon XIII à l'occasion de son jubilé.

Une catastrophe à Bruxelles 40 enfants noyés. Bruxelles, 22.—Une quarantaine d'enfants se sont noyés cet après-midi à Frelingham, près de la frontière française. Les enfants d'école du district étaient en congé, et ils avaient la permission de jouer sur le pont de glace de la rivière Lys. A la marée haute, la glace s'est brisée tout à coup, et les enfants ont été engloutis. Quelques-uns ont pu s'être retirés à moitié morts, mais la plupart se sont noyés. Trente-six cadavres ont été retirés, mais les autres sont encore au fond de la rivière. Cette terrible catastrophe a jeté la consternation dans la ville où presque toutes les familles comptent un ou deux enfants parmi ces infortunés.

Aux femmes de sante delicate. Beaucoup de femmes offrent étonnement à certaines époques de l'année, et le traitement que prescrit leur médecin ne leur donne presque jamais de satisfaction. Les femmes d'une sante délicate, dont la vie est sédentaire, sont sujettes plus que les autres à ces affections périodiques. Toute affection de nature à causer de l'émotion ou de l'inquiétude, tout travail susceptible de produire l'affaiblissement des forces physiques contribuent à aggraver leur mal et à nuire à leur santé. Pour rétablir le système, rendre toujours à celles qui les ont produites par suite de cette affection, il n'y a pas de spécifiques plus souverains que le "Régulateur de la Santé de la Femme" et le "Famille Plaster" du Dr J. Larivière. Employés selon les prescriptions de ce docteur, ces remèdes amèneront rapidement la guérison de l'affection périodique dont souffrent les femmes de constitution délicate. Vendus dans toutes les bonnes pharmacies \$1.00 le régulateur et 50 cents le "Famille Plaster", ou écrire au Dr J. LARIVIERE, Manville, R. I. Essayez-les et vous n'en voudrez plus d'autres. Ecrivez pour avoir ma liste de questions secrètes.

UNE CATASTROPHE Une explosion dans une usine—93 portes de vie. Brouville, Pa., 23.—Une explosion s'est produite aujourd'hui au Basuel Coal Works, à quatre milles d'ici. Soixante hommes ont été ensevelis sous les décombres. L'édifice est démolé. On a fait demander des médecins.

ETABLISSEMENT HYDROTHERAPIQUE ET ELECTROTHERAPIQUE 23 Avenue Lavolette Trois-Rivières. Etablissement de tout premier ordre pour le traitement moderne des maladies nerveuses et des affections chroniques. Équipement moderne, (Neurasthénie) Maladies du cerveau, de la moëlle et des nerfs, Rhumatisme et Dyspepsie. Directeur du service médical: Dr de Blois, membre de la société Française d'Electrothérapie, de Paris. Traitement absolument individuel. Prospectus et renseignements complémentaires envoyés gratis sur demande. S'adresser: Dr de Blois, 23 Avenue Lavolette, Trois-Rivières, P. Q.

AVIS. Avis par les présentes donné que la Commission du Village de la Grand-Mère, s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour demander à ce que les limites de son territoire soient à l'avenir comprises dans les bornes suivantes: Vers l'est par la Rivière St Maurice, vers le sud à partir de la Rivière St Maurice, par la ligne qui sépare dans le rang les Héritiers, la No. 4 du No. 5, du cadastre officiel pour la paroisse de Ste Flore, et par celle qui sépare dans le rang St Catherine, le No. 84 du No. 85 du dit cadastre, jusqu'au chemin public, et de là par la prolongation dans le rang St Olivier de la ligne ci-dessus jus qu'à la rencontre de la ligne qui passe entre les Nos 135 et 136 du dit rang St Olivier, de là par la ligne de séparation entre les deux lots susdits, Nos 135 et 136, jusqu'au cordon des terres de la concession de la Grand-Mère, de là par le dit cordon jusqu'à la rive nord de la ligne qui passe entre les Nos 97 et 98 de la concession de la Grand-Mère, et de là par la ligne de séparation entre les deux lots susdits, Nos 97 et 98 jusqu'à la Rivière St Maurice, et à cet égard, à ce que la section première de son acte d'incorporation, 61 Vict. Ch. 6, soit remplacée et amendée de manière à ce qu'elle se lise comme ci-dessus, de plus, pour demander à ce que la section 2 de l'article 413 des Statuts Révisés de la Province de Québec soit excusé de son acte d'incorporation et à ce que les règlements par elle passés soient légaux. Trois-Rivières, 27 Novembre 1899. TOURIGNY & BUREAU, Procureurs de la Corporation du Village de la Grand-Mère.

AVIS. Avis est par les présentes donné que la Commission du Village de la Grand-Mère, s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour demander à ce que les limites de son territoire soient à l'avenir comprises dans les bornes suivantes: Vers l'est par la Rivière St Maurice, vers le sud à partir de la Rivière St Maurice, par la ligne qui sépare dans le rang les Héritiers, la No. 4 du No. 5, du cadastre officiel pour la paroisse de Ste Flore, et par celle qui sépare dans le rang St Catherine, le No. 84 du No. 85 du dit cadastre, jusqu'au chemin public, et de là par la prolongation dans le rang St Olivier de la ligne ci-dessus jus qu'à la rencontre de la ligne qui passe entre les Nos 135 et 136 du dit rang St Olivier, de là par la ligne de séparation entre les deux lots susdits, Nos 135 et 136, jusqu'au cordon des terres de la concession de la Grand-Mère, de là par le dit cordon jusqu'à la rive nord de la ligne qui passe entre les Nos 97 et 98 de la concession de la Grand-Mère, et de là par la ligne de séparation entre les deux lots susdits, Nos 97 et 98 jusqu'à la Rivière St Maurice, et à cet égard, à ce que la section première de son acte d'incorporation, 61 Vict. Ch. 6, soit remplacée et amendée de manière à ce qu'elle se lise comme ci-dessus, de plus, pour demander à ce que la section 2 de l'article 413 des Statuts Révisés de la Province de Québec soit excusé de son acte d'incorporation et à ce que les règlements par elle passés soient légaux. Trois-Rivières, 27 Novembre 1899. TOURIGNY & BUREAU, Procureurs de la Corporation du Village de la Grand-Mère.

AVIS. Avis est par les présentes donné que la Commission du Village de la Grand-Mère, s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour demander à ce que les limites de son territoire soient à l'avenir comprises dans les bornes suivantes: Vers l'est par la Rivière St Maurice, vers le sud à partir de la Rivière St Maurice, par la ligne qui sépare dans le rang les Héritiers, la No. 4 du No. 5, du cadastre officiel pour la paroisse de Ste Flore, et par celle qui sépare dans le rang St Catherine, le No. 84 du No. 85 du dit cadastre, jusqu'au chemin public, et de là par la prolongation dans le rang St Olivier de la ligne ci-dessus jus qu'à la rencontre de la ligne qui passe entre les Nos 135 et 136 du dit rang St Olivier, de là par la ligne de séparation entre les deux lots susdits, Nos 135 et 136, jusqu'au cordon des terres de la concession de la Grand-Mère, de là par le dit cordon jusqu'à la rive nord de la ligne qui passe entre les Nos 97 et 98 de la concession de la Grand-Mère, et de là par la ligne de séparation entre les deux lots susdits, Nos 97 et 98 jusqu'à la Rivière St Maurice, et à cet égard, à ce que la section première de son acte d'incorporation, 61 Vict. Ch. 6, soit remplacée et amendée de manière à ce qu'elle se lise comme ci-dessus, de plus, pour demander à ce que la section 2 de l'article 413 des Statuts Révisés de la Province de Québec soit excusé de son acte d'incorporation et à ce que les règlements par elle passés soient légaux. Trois-Rivières, 27 Novembre 1899. TOURIGNY & BUREAU, Procureurs de la Corporation du Village de la Grand-Mère.

AVIS. Avis est par les présentes donné que la Commission du Village de la Grand-Mère, s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour demander à ce que les limites de son territoire soient à l'avenir comprises dans les bornes suivantes: Vers l'est par la Rivière St Maurice, vers le sud à partir de la Rivière St Maurice, par la ligne qui sépare dans le rang les Héritiers, la No. 4 du No. 5, du cadastre officiel pour la paroisse de Ste Flore, et par celle qui sépare dans le rang St Catherine, le No. 84 du No. 85 du dit cadastre, jusqu'au chemin public, et de là par la prolongation dans le rang St Olivier de la ligne ci-dessus jus qu'à la rencontre de la ligne qui passe entre les Nos 135 et 136 du dit rang St Olivier, de là par la ligne de séparation entre les deux lots susdits, Nos 135 et 136, jusqu'au cordon des terres de la concession de la Grand-Mère, de là par le dit cordon jusqu'à la rive nord de la ligne qui passe entre les Nos 97 et 98 de la concession de la Grand-Mère, et de là par la ligne de séparation entre les deux lots susdits, Nos 97 et 98 jusqu'à la Rivière St Maurice, et à cet égard, à ce que la section première de son acte d'incorporation, 61 Vict. Ch. 6, soit remplacée et amendée de manière à ce qu'elle se lise comme ci-dessus, de plus, pour demander à ce que la section 2 de l'article 413 des Statuts Révisés de la Province de Québec soit excusé de son acte d'incorporation et à ce que les règlements par elle passés soient légaux. Trois-Rivières, 27 Novembre 1899. TOURIGNY & BUREAU, Procureurs de la Corporation du Village de la Grand-Mère.

AVIS. Avis est par les présentes donné que la Commission du Village de la Grand-Mère, s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour demander à ce que les limites de son territoire soient à l'avenir comprises dans les bornes suivantes: Vers l'est par la Rivière St Maurice, vers le sud à partir de la Rivière St Maurice, par la ligne qui sépare dans le rang les Héritiers, la No. 4 du No. 5, du cadastre officiel pour la paroisse de Ste Flore, et par celle qui sépare dans le rang St Catherine, le No. 84 du No. 85 du dit cadastre, jusqu'au chemin public, et de là par la prolongation dans le rang St Olivier de la ligne ci-dessus jus qu'à la rencontre de la ligne qui passe entre les Nos 135 et 136 du dit rang St Olivier, de là par la ligne de séparation entre les deux lots susdits, Nos 135 et 136, jusqu'au cordon des terres de la concession de la Grand-Mère, de là par le dit cordon jusqu'à la rive nord de la ligne qui passe entre les Nos 97 et 98 de la concession de la Grand-Mère, et de là par la ligne de séparation entre les deux lots susdits, Nos 97 et 98 jusqu'à la Rivière St Maurice, et à cet égard, à ce que la section première de son acte d'incorporation, 61 Vict. Ch. 6, soit remplacée et amendée de manière à ce qu'elle se lise comme ci-dessus, de plus, pour demander à ce que la section 2 de l'article 413 des Statuts Révisés de la Province de Québec soit excusé de son acte d'incorporation et à ce que les règlements par elle passés soient légaux. Trois-Rivières, 27 Novembre 1899. TOURIGNY & BUREAU, Procureurs de la Corporation du Village de la Grand-Mère.

Melle Virginie HAMEL 1048 rue St-Dominique, Montréal. Dit: "Si l'on considère la guérison toujours certaine qui est obtenue par les Pilules Rouges du Dr Codrère, c'est certainement le remède le meilleur marché. Je souffrais depuis longtemps de faiblesse de sang et j'avais pris beaucoup de remèdes sans ressentir de mieux. Quelques boîtes de Pilules Rouges du Dr Codrère m'ont enrichi et fortifié le sang, et je me sens forte et bien."



LES ROUGES POUR LES FAIBLES ET MALADES. Nos médecins donnent des consultations gratuites, soit par lettres ou à leurs Salons de consultation, tous les jours, de 9 hrs. a. m. jusqu'à 6 hrs. p. m. Dimanches exceptés. Ecrivez pour blancs de certificats gratuits. Toute commande ou consultation par lettre devant être adressée à: M. le Chir. Ch. Franco-Américain, Dr. Médical, Montréal.

Province de Québec, District des Trois-Rivières, Cour Supérieure, No. 502. Charles Joseph Marchillon, com mandant, de la paroisse de St Pierre les Bequets, Demandeur, vs. Albert Parquin, cultivateur, de la paroisse de St Jean d'Chailions, District de Québec, Défendeur. Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans le mois. Trois-Rivières, 15 Décembre 1899. LOTTINVILLE & DUMONT, P. Q. S., District de Trois-Rivières.

AVIS. Avis par les présentes donné que la Commission du Village de la Grand-Mère, s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour demander à ce que les limites de son territoire soient à l'avenir comprises dans les bornes suivantes: Vers l'est par la Rivière St Maurice, vers le sud à partir de la Rivière St Maurice, par la ligne qui sépare dans le rang les Héritiers, la No. 4 du No. 5, du cadastre officiel pour la paroisse de Ste Flore, et par celle qui sépare dans le rang St Catherine, le No. 84 du No. 85 du dit cadastre, jusqu'au chemin public, et de là par la prolongation dans le rang St Olivier de la ligne ci-dessus jus qu'à la rencontre de la ligne qui passe entre les Nos 135 et 136 du dit rang St Olivier, de là par la ligne de séparation entre les deux lots susdits, Nos 135 et 136, jusqu'au cordon des terres de la concession de la Grand-Mère, de là par le dit cordon jusqu'à la rive nord de la ligne qui passe entre les Nos 97 et 98 de la concession de la Grand-Mère, et de là par la ligne de séparation entre les deux lots susdits, Nos 97 et 98 jusqu'à la Rivière St Maurice, et à cet égard, à ce que la section première de son acte d'incorporation, 61 Vict. Ch. 6, soit remplacée et amendée de manière à ce qu'elle se lise comme ci-dessus, de plus, pour demander à ce que la section 2 de l'article 413 des Statuts Révisés de la Province de Québec soit excusé de son acte d'incorporation et à ce que les règlements par elle passés soient légaux. Trois-Rivières, 27 Novembre 1899. TOURIGNY & BUREAU, Procureurs de la Corporation du Village de la Grand-Mère.

AVIS. Avis est par les présentes donné que la Commission du Village de la Grand-Mère, s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour demander à ce que les limites de son territoire soient à l'avenir comprises dans les bornes suivantes: Vers l'est par la Rivière St Maurice, vers le sud à partir de la Rivière St Maurice, par la ligne qui sépare dans le rang les Héritiers, la No. 4 du No. 5, du cadastre officiel pour la paroisse de Ste Flore, et par celle qui sépare dans le rang St Catherine, le No. 84 du No. 85 du dit cadastre, jusqu'au chemin public, et de là par la prolongation dans le rang St Olivier de la ligne ci-dessus jus qu'à la rencontre de la ligne qui passe entre les Nos 135 et 136 du dit rang St Olivier, de là par la ligne de séparation entre les deux lots susdits, Nos 135 et 136, jusqu'au cordon des terres de la concession de la Grand-Mère, de là par le dit cordon jusqu'à la rive nord de la ligne qui passe entre les Nos 97 et 98 de la concession de la Grand-Mère, et de là par la ligne de séparation entre les deux lots susdits, Nos 97 et 98 jusqu'à la Rivière St Maurice, et à cet égard, à ce que la section première de son acte d'incorporation, 61 Vict. Ch. 6, soit remplacée et amendée de manière à ce qu'elle se lise comme ci-dessus, de plus, pour demander à ce que la section 2 de l'article 413 des Statuts Révisés de la Province de Québec soit excusé de son acte d'incorporation et à ce que les règlements par elle passés soient légaux. Trois-Rivières, 27 Novembre 1899. TOURIGNY & BUREAU, Procureurs de la Corporation du Village de la Grand-Mère.

AVIS. Avis est par les présentes donné que la Commission du Village de la Grand-Mère, s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour demander à ce que les limites de son territoire soient à l'avenir comprises dans les bornes suivantes: Vers l'est par la Rivière St Maurice, vers le sud à partir de la Rivière St Maurice, par la ligne qui sépare dans le rang les Héritiers, la No. 4 du No. 5, du cadastre officiel pour la paroisse de Ste Flore, et par celle qui sépare dans le rang St Catherine, le No. 84 du No. 85 du dit cadastre, jusqu'au chemin public, et de là par la prolongation dans le rang St Olivier de la ligne ci-dessus jus qu'à la rencontre de la ligne qui passe entre les Nos 135 et 136 du dit rang St Olivier, de là par la ligne de séparation entre les deux lots susdits, Nos 135 et 136, jusqu'au cordon des terres de la concession de la Grand-Mère, de là par le dit cordon jusqu'à la rive nord de la ligne qui passe entre les Nos 97 et 98 de la concession de la Grand-Mère, et de là par la ligne de séparation entre les deux lots susdits, Nos 97 et 98 jusqu'à la Rivière St Maurice, et à cet égard, à ce que la section première de son acte d'incorporation, 61 Vict. Ch. 6, soit remplacée et amendée de manière à ce qu'elle se lise comme ci-dessus, de plus, pour demander à ce que la section 2 de l'article 413 des Statuts Révisés de la Province de Québec soit excusé de son acte d'incorporation et à ce que les règlements par elle passés soient légaux. Trois-Rivières, 27 Novembre 1899. TOURIGNY & BUREAU, Procureurs de la Corporation du Village de la Grand-Mère.

AVIS. Avis est par les présentes donné que la Commission du Village de la Grand-Mère, s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour demander à ce que les limites de son territoire soient à l'avenir comprises dans les bornes suivantes: Vers l'est par la Rivière St Maurice, vers le sud à partir de la Rivière St Maurice, par la ligne qui sépare dans le rang les Héritiers, la No. 4 du No. 5, du cadastre officiel pour la paroisse de Ste Flore, et par celle qui sépare dans le rang St Catherine, le No. 84 du No. 85 du dit cadastre, jusqu'au chemin public, et de là par la prolongation dans le rang St Olivier de la ligne ci-dessus jus qu'à la rencontre de la ligne qui passe entre les Nos 135 et 136 du dit rang St Olivier, de là par la ligne de séparation entre les deux lots susdits, Nos 135 et 136, jusqu'au cordon des terres de la concession de la Grand-Mère, de là par le dit cordon jusqu'à la rive nord de la ligne qui passe entre les Nos 97 et 98 de la concession de la Grand-Mère, et de là par la ligne de séparation entre les deux lots susdits, Nos 97 et 98 jusqu'à la Rivière St Maurice, et à cet égard, à ce que la section première de son acte d'incorporation, 61 Vict. Ch. 6, soit remplacée et amendée de manière à ce qu'elle se lise comme ci-dessus, de plus, pour demander à ce que la section 2 de l'article 413 des Statuts Révisés de la Province de Québec soit excusé de son acte d'incorporation et à ce que les règlements par elle passés soient légaux. Trois-Rivières, 27 Novembre 1899. TOURIGNY & BUREAU, Procureurs de la Corporation du Village de la Grand-Mère.

AVIS. Avis est par les présentes donné que la Commission du Village de la Grand-Mère, s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour demander à ce que les limites de son territoire soient à l'avenir comprises dans les bornes suivantes: Vers l'est par la Rivière St Maurice, vers le sud à partir de la Rivière St Maurice, par la ligne qui sépare dans le rang les Héritiers, la No. 4 du No. 5, du cadastre officiel pour la paroisse de Ste Flore, et par celle qui sépare dans le rang St Catherine, le No. 84 du No. 85 du dit cadastre, jusqu'au chemin public, et de là par la prolongation dans le rang St Olivier de la ligne ci-dessus jus qu'à la rencontre de la ligne qui passe entre les Nos 135 et 136 du dit rang St Olivier, de là par la ligne de séparation entre les deux lots susdits, Nos 135 et 136, jusqu'au cordon des terres de la concession de la Grand-Mère, de là par le dit cordon jusqu'à la rive nord de la ligne qui passe entre les Nos 97 et 98 de la concession de la Grand-Mère, et de là par la ligne de séparation entre les deux lots susdits, Nos 97 et 98 jusqu'à la Rivière St Maurice, et à cet égard, à ce que la section première de son acte d'incorporation, 61 Vict. Ch. 6, soit remplacée et amendée de manière à ce qu'elle se lise comme ci-dessus, de plus, pour demander à ce que la section 2 de l'article 413 des Statuts Révisés de la Province de Québec soit excusé de son acte d'incorporation et à ce que les règlements par elle passés soient légaux. Trois-Rivières, 27 Novembre 1899. TOURIGNY & BUREAU, Procureurs de la Corporation du Village de la Grand-Mère.

AVIS. Avis est par les présentes donné que la Commission du Village de la Grand-Mère, s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour demander à ce que les limites de son territoire soient à l'avenir comprises dans les bornes suivantes: Vers l'est par la Rivière St Maurice, vers le sud à partir de la Rivière St Maurice, par la ligne qui sépare dans le rang les Héritiers, la No. 4 du No. 5, du cadastre officiel pour la paroisse de Ste Flore, et par celle qui sépare dans le rang St Catherine, le No. 84 du No. 85 du dit cadastre, jusqu'au chemin public, et de là par la prolongation dans le rang St Olivier de la ligne ci-dessus jus qu'à la rencontre de la ligne qui passe entre les Nos 135 et 136 du dit rang St Olivier, de là par la ligne de séparation entre les deux lots susdits, Nos 135 et 136, jusqu'au cordon des terres de la concession de la Grand-Mère, de là par le dit cordon jusqu'à la rive nord de la ligne qui passe entre les Nos 97 et 98 de la concession de la Grand-Mère, et de là par la ligne de séparation entre les deux lots susdits, Nos 97 et 98 jusqu'à la Rivière St Maurice, et à cet égard, à ce que la section première de son acte d'incorporation, 61 Vict. Ch. 6, soit remplacée et amendée de manière à ce qu'elle se lise comme ci-dessus, de plus, pour demander à ce que la section 2 de l'article 413 des Statuts Révisés de la Province de Québec soit excusé de son acte d'incorporation et à ce que les règlements par elle passés soient légaux. Trois-Rivières, 27 Novembre 1899. TOURIGNY & BUREAU, Procureurs de la Corporation du Village de la Grand-Mère.